INAUGURATION LE **5 FÉVRIER 2022 !**

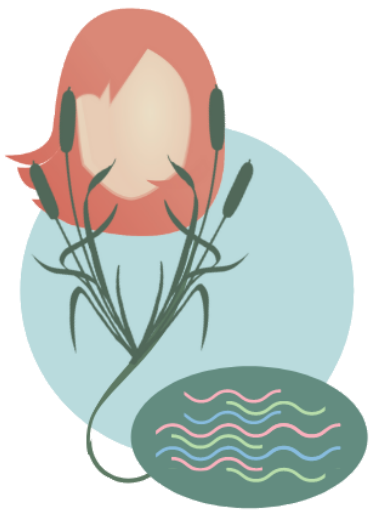

La Sauce Culturelle présente

Ecoutes Vertes

Balade sonore autour du marais de Tasdon

Une initiative étudiante...

Nous sommes quatre étudiants en masters culturels à qui il **tient à cœur** de réaliser ce projet construit au sein de notre formation.

... pour tous ...

Deux balades sonores, l'une **contée**, pour combler **petits et grands**.
Toutes deux seront proposées **gratuitement**.

... destinée à valoriser le marais...

Mettre en valeur le **patrimoine naturel** du marais, toute sa biodiversité, la richesse de sa faune et de sa flore.

Vous faire découvrir **l'histoire du marais**, son impact sur l'essor de la ville toute entière.

Sensibiliser aux **enjeux écologiques** du marais.

... par le son.

Une visite **autonome** du marais.

L'aspect sonore des balades vous permettra de découvrir le marais autrement. Le son permet une **expérience plus immersive**.

Vous serez invités à vous détacher du visuel pour mieux apprécier, **contempler** le marais.

VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE BALADE

Comment faire ?

1. Installez l'application **Karacal**, disponible sur Google Play et sur l'App Store.
2. Rendez vous au marais de Tasdon. N'oubliez pas vos écouteurs !
3. Lancez la balade "Écoutes Vertes" et profitez-en tout en déambulant dans le marais.

KARACAL

Nous vous accueillons le 5 février à partir de 14h au Relais Nature de la Moulinette pour vous présenter Ecoutes Vertes pour la toute première fois et vous accompagner dans sa découverte.

Comment se rendre au Relais Nature de la Moulinette ?

- **En bus :** Prendre le bus 2 et descendre à l'arrêt **P+R Jean Moulin** pour finir le trajet par les voies pédestres du marais ou descendre à l'arrêt **14 Juillet**.
  L'inauguration se déroulant le premier samedi de février, les bus Yélo seront **gratuits**.
- **En voiture :** Se garer sur l'un des parkings indiqués sur le plan ci-dessous puis emprunter les routes piétonnes du marais.
- **En vélo :** Emprunter les pistes cyclables mentionnées sur la carte ci-dessous.
- **A pied :** Emprunter les chemins pédestres mentionnés sur la carte ci-dessous.

© Service Communication de la Ville de La Rochelle